

I. Crédit bancaire

A fin juin 2023, l'encours du crédit bancaire s'est établi à 1 075,7 MMDH, en hausse annuelle de 4,7%.

Crédit bancaire par agent économique

	Encours en MMDH		variations en % depuis	
	juin-23	mai-23	juin-22	juin-22
Crédit bancaire *	1 075,7	2,5	4,7	
Agents non financiers	916,1	1,1	4,5	
Entreprises non financières	503,5	1,7	5,8	
Privées	443,5	0,8	2,7	
Publiques	60,0	8,4	36,6	
Ménages	384,7	0,3	2,9	
Agents financiers	159,5	11,9	5,6	

* Y compris le financement participatif

ENTREPRISES NON FINANCIERES PRIVEES

L'augmentation annuelle de 2,7% des crédits aux ENF privées recouvre une hausse de 3,9% des prêts à l'équipement et une baisse de 2% des facilités de trésorerie et de 4,5 de crédits à la promotion immobilière.

Crédit bancaire aux entreprises privées par objet économique

	Encours en MMDH		variations en % depuis	
	juin-23	mai-23	juin-22	juin-22
Total	443,5	0,8	2,7	
Facilités de trésorerie	208,3	1,4	-2,0	
Equipement	106,9	0,6	3,9	
Immobilier	50,0	1,6	-4,5	
Autres crédits *	24,2	0,5	67,3	
Créances en souffrance	54,0	-1,4	9,2	

* Composés essentiellement du crédit-bail, d'affacturage et de diverses autres créances

- L'enquête de conjoncture de BAM indique que l'accès au financement, au T2-2023, a été jugé « normal » par la majorité des industriels. Par ailleurs, le coût du crédit aurait été en stagnation selon 70% des entreprises et en hausse selon 30% d'entre elles.
- Selon l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit au titre de T1-2023, les critères auraient été durcis pour tous les objets de crédits, aussi bien pour les TPME que pour les GE. Pour ce qui est de la demande, elle aurait connu une baisse tant pour les GE que pour les TPME et aurait concerné tous les objets de crédit.
- Au T2-2023, les taux appliqués aux nouveaux crédits ont progressé à 5,27%. Par taille d'entreprise, ils se sont établis à 5,01% pour les GE et à 5,77% pour les TPME.

Taux débiteurs (en%)

	T2-2023	T1-2023	T4-2022
Global	5,22	4,98	4,30
Entreprises privées	5,27	5,03	4,40
TPME *	5,77	5,48	5,04
GE**	5,01	4,79	4,19

* Très Petites et Moyennes Entreprises (chiffre d'affaires inférieur ou égal à 175

** Grandes Entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 175 MDH).

MENAGES

- Les concours aux ménages ont enregistré une hausse annuelle de 2,9%, recouvrant principalement des accroissements de 2,4% des prêts à l'habitat et de 1,7% des crédits à la consommation.

- Le financement participatif destiné à l'habitat, sous forme notamment de Mourabaha immobilière, a poursuivi sa progression et s'est établi à 20,3 MMDH après 17,4 MMDH une année auparavant.

Crédit bancaire aux ménages par nature de crédit

	Encours en MMDH		variations en % depuis	
	juin-23	mai-23	juin-22	juin-22
Total	384,7	0,3	2,9	
Habitat	242,0	0,3	2,4	
Mourabaha immobilière*	20,3	1,5	16,7	
Consommation	57,8	0,5	1,7	

* Y compris les marges constatées d'avance

- Au T1-2023, les banques déclarent des critères d'octroi inchangés pour les prêts à la consommation et durcis pour les prêts à l'habitat. Pour la demande, elle aurait stagné aussi bien pour les prêts à l'habitat que pour ceux à la consommation.
- Pour ce qui est des taux appliqués aux nouveaux crédits aux ménages, ils ressortent, au T2-2023, à 4,64% pour les crédits à l'habitat et à 7,27% pour ceux à la consommation.

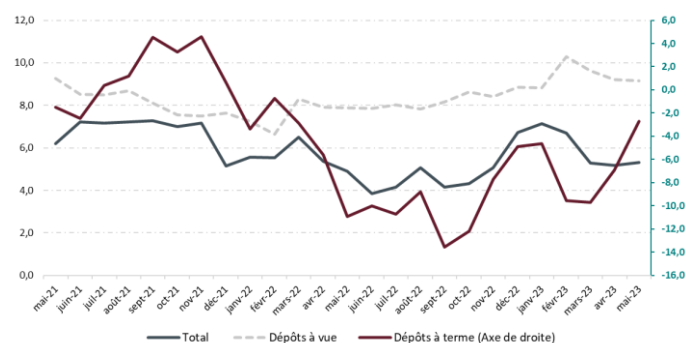
Taux débiteurs par objet (en %)

	T2-2023	T1-2023	T4-2022
Ménages	5,87	4,36	5,86
Crédits à l'habitat	4,64	4,36	4,32
Crédits à la consommation	7,27	6,95	6,40

II. Dépôts bancaires

- A fin juin 2023, les dépôts auprès des banques se sont établis à 1 131,3 MMDH enregistrant une hausse annuelle de 4,2%.
- Les dépôts des ménages se sont établis à 841,5 MMDH, en hausse annuelle de 5,2% avec 201,8 MMDH détenus par les MRE. Les dépôts des entreprises privées ont, pour leur part, progressé de 7% pour atteindre 189,4MMDH à fin juin.

Evolution annuelle des dépôts bancaires (en %)



- Le taux de rémunération des dépôts à terme à 12 mois a enregistré une baisse d'un mois à l'autre de 29 points de base à 2,85% et celui des dépôts à 6 mois a marqué un repli de 9 points de base pour s'établir à 2,41%.
- Pour les comptes d'épargne, leur taux minimum de rémunération a été fixé à 2,98% pour le deuxième semestre 2023, soit une hausse de 147 points de base par rapport au semestre précédent.

Taux créditeurs (en %)

	juin-23	mai-23	avr-23	mars-23	févr-23
Comptes à terme					
6 mois	2,41	2,50	2,43	2,49	2,38
12 mois	2,85	3,14	2,92	2,58	2,62